

**AVIS DE MISE A DISPOSITION
DU DOSSIER AU PUBLIC
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1
DU P.L.U.
COMMUNE DE FRESQUIENNES**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a fixé les modalités de mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Fresquiennes par une délibération (N°2022-12-06-088) en date du 06 Décembre 2022.

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de :

- Modifier la légende du règlement graphique.
- Modifier le règlement écrit pour apporter des précisions et corrections, modifier la règle d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives dans la zone urbaine ub, rendre possible l'implantation d'installations commerciales dans la zone urbaine uy.

Les modalités de mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée, sont les suivantes :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU en mairie de Fresquiennes aux jours et horaires d'ouverture habituels pour une durée d'un mois allant du mercredi 1er mars au vendredi 31 mars 2023 inclus ;
- Mise à disposition d'un registre où toute observation, remarque, avis pourra être consigné, en ces mêmes lieux, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
- Possibilité pour le public d'adresser ses remarques par courrier à M. le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Pôle de Martainville, 190 Route du Château, 76 116, Martainville-Epreville ;
- Mise en ligne du projet de modification sur le site Internet de la Communauté de Communes (www.intercauxvexin.fr) durant toute la période de mise à disposition ;
- Affichage du présent avis de mise à disposition sur le panneau d'affichage de la Mairie de Fresquiennes.

Mairie de Fresquiennes :
41 Rue du Centre, 76 570, Fresquiennes
02 35 32 51 92

**Communauté de Communes
Inter Caux Vexin :**
140 rue du Château,
76 116, Martainville-Epreville
02 35 23 13 37